



À Paris, le 20 mars 2021.

Prévention dentaire : une avancée majeure

L'Expérimentation prévention en santé Orale (EXPRESO) est publiée au Journal Officiel

Guérir c'est bien, mais quid de la prévention qui permet un maintien en bonne santé et de nombreuses économies ? Bien que la quasi-totalité des pathologies bucco-dentaires puisse être prévenue, mis à part quelques exceptions, seuls les actes dits « invasifs » sont actuellement rémunérés dans le système de soins français. Il n'y a pas d'incitation pour le praticien à analyser la cause de ces pathologies, et à prodiguer les soins préventifs permettant d'empêcher leur initiation et leur progression.

Ces soins ont pourtant démontré leur efficacité par des études avec haut niveau de preuve.

L'EXPRESO, publiée ce matin au JO*, repose sur la forfaitisation d'un ensemble d'actes dont la mise en œuvre permettra de prévenir la très large majorité des lésions de la sphère orale, et donc d'intervenir avant que les soins classiques (restaurations, onlays, couronnes, bridges, implants) ne soient nécessaires. Elle vise à modifier de manière durable la prise en charge en santé orale.

Le dispositif sera testé sur 15 000 patients âgés de 18 à 21 ans dans les régions Bretagne et Pays de la Loire, et vise à être généralisé, après évaluation concluante, à l'ensemble du territoire.

Le directeur scientifique du projet, le Dr Marco Mazevet, se félicite d'une avancée majeure pour les chirurgiens-dentistes et les patients : « Nous allons enfin pouvoir amorcer le virage attendu par la profession depuis plus de 20 ans et basculer vers une approche préventive de la santé orale qui s'intègre dans l'équilibre économique du cabinet dentaire. C'est un véritable changement de paradigme. »

Deux universités ont participé au développement du projet. À l'international, le King's College de Londres, représentée par le Professeur Nigel Pitts, auteur des recommandations de bonnes pratiques du projet. « L'expérimentation française est le fruit de plus de 20 ans de recherches sur l'intégration de la prévention au sein des cabinets dentaires. Elle est précurseur pour le changement et nous pouvons espérer qu'elle devienne un modèle international ».

Les Chirurgiens-Dentistes de France est le premier syndicat en nombre d'adhérents de toutes les professions libérales. Ses 100 syndicats départementaux répartis sur tout le territoire font des *Chirurgiens-Dentistes de France* une force majeure dans la défense de la profession www.lescdf.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Professeur Sophie Doméjean de l'Université de Clermont Auvergne, responsable de l'adaptation des recommandations pour la France, souligne quant à elle « l'importance de cette expérimentation pour faire évoluer la pratique des chirurgiens-dentistes français. »

Le Dr Thierry Soulié, président des CDF, tient à rappeler la dimension et le sérieux du dialogue conventionnel qui ont permis la mise en œuvre de cette expérimentation.

Deux ans de groupe de travail ont suivi la signature de la convention qui intégrait notre demande d'expérimentation. « Les échanges constructifs avec les différents partenaires conventionnels (Assurance Maladie, UNOCAM et Union Dentaire) ont permis de mettre sur pied une stratégie innovante et ambitieuse, et qui débutera dès cette année.

**Journal officiel électronique authentifié n° 0068 du 20/03/2021*

. Relations presse :

Laurent Payet /Christel Bonneau / Langage et Projets Conseils
laurent@lp-conseils.com/christel@lp-conseils.com/01 53 26 42 10/ 06 89 95 48 87

Les Chirurgiens-Dentistes de France est le premier syndicat en nombre d'adhérents de toutes les professions libérales. Ses 100 syndicats départementaux répartis sur tout le territoire font des *Chirurgiens-Dentistes de France* une force majeure dans la défense de la profession www.lescdf.fr